



Comité de l'agriculture et des affaires rurales

Procès-verbal

N° de la réunion : 26
Date : le 3 juillet 2025
Heure : 10 h
Endroit : Place-Ben-Franklin, salle du Conseil, premier étage, 101, promenade CentrepoinTE, et participation par voie électronique

Présents : David Brown, président et conseiller, Clarke Kelly, vice-président, Catherine Kitts, conseillère, Matt Luloff, conseiller , Isabelle Skalski, conseillère

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 23 juillet 2025 dans le rapport 26 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le mercredi 2 juillet 2025, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par

courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le jeudi 3 juillet 2025, à 9 h 00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire, la présidence fait la lecture de la déclaration suivante au début de la réunion.

La présente réunion est une réunion publique visant à examiner les modifications proposées du Règlement de zonage qui sont inscrites au point(s) 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne ledit point, seules les personnes qui prendront la parole aujourd'hui ou qui présenteront des observations écrites avant l'adoption des modifications pourront interjeter appel devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire. Le requérant pourra lui aussi interjeter appel devant le Tribunal si le Conseil n'adopte pas les modifications proposées dans les 90 jours suivant la réception de sa demande si celle-ci concerne le Règlement de zonage, et dans les 120 jours si elle concerne le Plan officiel.

Pour présenter des observations écrites sur les modifications proposées avant leur examen par le Conseil municipal le 23 juillet 2025, prière de communiquer avec la coordination du Comité ou du Conseil, par courriel ou par téléphone.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 25 du CAAR - 5 juin 2025

Adopté

4. Bureau du greffe municipal

4.1 Mandat révisé du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0062 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver son mandat révisé, tel qu'il est énoncé dans le présent rapport et dans le document 1 ci-joint.

Adopté

La conseillère Catherine Kitts présente les instructions au personnel suivantes :

Instructions au personnel (Conseillère C. Kitts):

Que des ressources et une formation continue soient fournies aux directions générales afin d'aider leur personnel à dégager les rapports et les questions qui ont une incidence importante ou appréciable sur le secteur rural et qui devraient donc être examinés par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales.

Le Comité entend les commentaires de M^{me} Kathy Black. M^{me} Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale, est sur place pour répondre aux questions.

Les recommandations du rapport sont présentées au Comité, qui les adopte telles quelles. Le Comité adopte aussi les instructions au personnel susmentionnées, que le personnel convient de suivre.

4.2 Rapport de Situation - Demandes de Renseignements et Motions du Comité de l'agriculture et des affaires rurales pour la période se terminant le 23 juin 2025

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0078 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales prenne connaissance de ce rapport.

Adopté

5. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

5.1 Modification du Règlement de zonage – 2050, chemin Dunrobin

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0049 - West Carleton-March (5)

Recommandation(s) du rapport

1. **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) visant le 2050, chemin Dunrobin, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin de permettre la construction de huit lots résidentiels, comme l'expose en détail le document 2.**
2. **Que Comité de l'agriculture et des affaires rurales donne son approbation à ce que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations écrites et orales du public, qui sera rédigé par le Bureau du greffier municipal et soumis au Conseil dans le rapport intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux 'exigences d'explication' aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire, à la réunion du Conseil municipal prévue le 23 juillet 2025 », sous réserve des observations reçues entre le moment de la publication du présent rapport et la date à laquelle le Conseil rendra sa décision.**

Adopté

5.2 Modification du Règlement de zonage - Rapport sur les anomalies pour la mise à jour de la cartographie de la plaine inondable du 4840, promenade Whispering Willow

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0057 - Orléans-Sud-Navan (19)

Recommandation(s) du rapport

1. **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 4840, promenade Whispering Willow, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin d'actualiser la cartographie de la zone inondable pour la faire correspondre à la cartographie actualisée des plaines d'inondation approuvée par la Conservation de la Nation Sud.**
2. **Que le comité de l'agriculture et des affaires rurales donne son approbation pour que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations**

écrites et orales du public, qui sera rédigé par le bureau du greffe municipal et soumis au conseil dans le rapport intitulé « résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux “exigences d’explication” aux termes de la loi sur l’aménagement du territoire, à la réunion du conseil municipal prévue le 23 juillet 2025 », à la condition que les observations aient été reçues entre le moment de la publication du présent rapport et celui de la décision du conseil.

Adopté

6. Direction générale des services d’infrastructure et d’eau

6.1 Drain municipal Isaac Moore – Nomination d’un ingénieur

Dossier : ACS2025-IWS-WL-0013 – Rideau-Jock (21)

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité de l’agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil de nommer Robinson Consultants Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la Loi sur le drainage, afin d’informer le Conseil sur l’état d’avancement de l’installation du drain municipal Isaac Moore et de lui indiquer si un ou plusieurs des projets énumérés à l’alinéa 78(1.1) sont nécessaires pour améliorer l’utilisation, l’entretien ou la réparation des installations de drainage ou encore des terrains ou des routes

Adopté

7. Points à huis clos

Il n’y a aucun point à huis clos.

8. Information distribuée auparavant

8.1 Entrepreneurs privés de déneigement des allées

Dossier : ACS2025-PWD-RPS-0004

9. Séance à micros ouverts

Il n'y a aucun point à huis clos.

10. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

11. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

12. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

13. Levée de la séance - La séance est levée à 10 h 30.

Prochaine réunion - Le jeudi 4 septembre 2025.

14. Commission de révision

- 14.1 Modification du rapport de l'ingénieur sur le drain municipal
ThomasGamble - Tribunal de révision

Dossier : ACS2025-IWS-WL-0012 – Rideau-Jock (21)

La séance du tribunal de révision commence à 10 h 36.

Au début de l'audience sur le drain municipal Wilson-Cowan, le président lit la déclaration suivante :

Afin d'entendre les appels interjetés en application de l'article 52 de la Loi sur le drainage par les propriétaires fonciers dont les biens-fonds ont fait l'objet d'une évaluation à l'égard des installations de drainage prévues dans le rapport d'ingénierie pour le drain municipal Wilson-Cowan, daté d'avril 2025, les personnes présentes se réunissent pour la tenue de la première séance du tribunal de révision, conformément à l'article 46 de la *Loi sur le drainage*.

La greffière a reçu les appels suivants (qui sont conservés au greffe municipal) :

- Erin Moore, au nom de la Ville d'Ottawa
- William Seabrook, au nom de 969230 Ontario Inc.

Les propriétaires des biens-fonds ayant fait l'objet d'une évaluation aux termes du rapport d'ingénierie qui souhaitent être entendus, mais qui n'ont pas envoyé d'avis d'appel écrit à la greffière avant l'audience, doivent l'indiquer maintenant à la greffière adjointe ou au greffier adjoint.

Les appelants ont chacun cinq minutes pour fournir de l'information à l'appui de leur appel. Dave Ryan s'exprime au nom de la Ville d'Ottawa, et William Seabrook, au nom de 969230 Ontario Inc.

À la fin de l'audience, le président fait la déclaration suivante :

La décision du tribunal de révision concernant le drain municipal Wilson-Cowan est la suivante :

Le tribunal accepte l'appel porté par la Ville d'Ottawa et demande une mise à jour conséquente des calendriers d'évaluation.

Le tribunal rejette l'appel porté par William Seabrook au nom de 969230 Ontario Inc. et adopte les évaluations du rapport d'ingénierie daté d'avril 2025.

Cette décision peut être portée en appel devant le Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales dans les 21 jours suivant la date d'aujourd'hui, le 3 juillet 2025.

Recommandation(s) du rapport

Que les membres de la tribunal de révision :

1. **prennent connaissance du rapport de l'ingénieur nommé aux termes de la Loi sur le drainage, intitulé «Engineer's report Wilson-Cowan Municipal Drain Amendments» en date du mois d'avril 2025;**
2. **se réunissent pour la première séance du tribunal de révision aux termes du paragraphe 46(3) de la Loi sur le drainage, afin d'entendre les appels interjetés aux termes de l'article 52 de la Loi sur le drainage par les propriétaires de terrains évalués pour les travaux de drainage dans le rapport de l'ingénieur intitulé «Engineer's report Wilson-Cowan Municipal Drain Amendments» en date du mois d'avril 2025.**

Adopté

La séance du tribunal de révision est levée à 11 h 05.

C. Zwierzchowski, Coordonnatrice
du comité

Conseiller D. Brown, Président